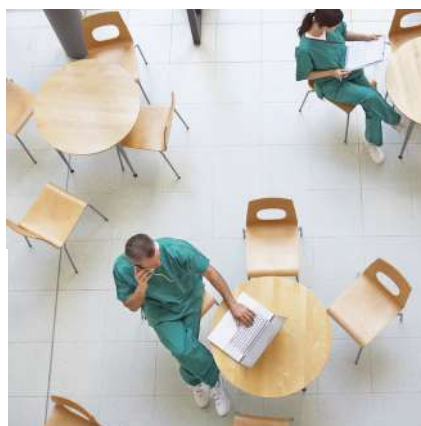


ADHÉRENTS

Le maillon fort de la filière

Valdelia
GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS



LE GUIDE ADHÉRENTS

UNE VISION AVANT-GARDISTE DU MÉTIER



En créant la filière du meuble professionnel en 2013, Valdelia a mis en œuvre une dynamique de progrès jusque-là inédite dans les éco-organismes. En transformant la contrainte réglementaire en véritable opportunité de développement, Valdelia portait une vision avant-gardiste du métier de fabricant de mobiliers, intégrant une offre de services professionnels au profit de la préservation de la ressource et fédérant les acteurs de son écosystème autour de leur responsabilité sociétale et de leurs avancées environnementales.

En 3 ans, tous les secteurs d'activités ont compris la valeur ajoutée de la filière et y ont adhéré massivement faisant ainsi le choix de déléguer leurs obligations réglementaires à Valdelia.

Véritable "success story", l'histoire de Valdelia prend une nouvelle dimension avec le renouvellement de son agrément par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Guidé par "un esprit de service" et associant les metteurs en marché à l'innovation, Valdelia multiplie les projets de "seconde vie" pour élargir la chaîne de valeurs des mobiliers professionnels.



Bruno Mouzé (à gauche), *Directeur de la relation adhérent*
Arnaud Humbert-Droz (à droite), *Président exécutif de Valdelia*

L'offre de services se construit, les liens entre tous les acteurs de l'écosystème se renforcent, et le positionnement de Valdelia - gestionnaire de la seconde vie de tous les mobiliers professionnels - se confirme...

Ne restez pas en marge des évolutions de société qui font du **"Temps de la matière" un enjeu phare du XXI^e siècle.**

Rejoignez la filière et initiez de nouveaux projets avec le soutien humain, logistique et financier de Valdelia. Vous aussi, soyez un moteur de marché !



Guidé par "un esprit de service" et associant les metteurs en marché à l'innovation, Valdelia multiplie les projets de "seconde vie" pour élargir la chaîne de valeurs des mobiliers professionnels.

VALDELIA, CE QU'IL FAUT RETENIR...

33
collaborateurs



DÉFINITION

DEA : déchets d'éléments d'ameublement.
Un élément d'ameublement est considéré comme professionnel si son usage et/ou son canal de distribution est purement professionnel.

1 100
metteurs en marché
adhérents et engagés
dans la filière pour
la seconde vie des
mobilier professionnels

Chiffres 2017



Éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire depuis 2013, Valdelia est né en 2011 de l'association de 13 industriels pour organiser la filière du recyclage des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) détenus par les professionnels.



À but non lucratif, Valdelia incarne la réponse à la réglementation du Grenelle 2 de l'environnement de 2010, et plus particulièrement du décret du 6 janvier 2012 qui impose aux fabricants et distributeurs d'assurer la prise en charge de la collecte et du traitement de leurs DEA Pro en fin de vie. Sous la forme d'une délégation de mission, en adhérant à la filière, les fabricants et distributeurs transfèrent leurs obligations réglementaires à Valdelia.

(Voir tous les décrets et arrêtés)

VALDELIA EST
DOUBLEMENT
CERTIFIÉ SELON
LES RÉFÉRENTIELS
ISO 14001 POUR
SON SYSTÈME DE
MANAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL
ET ISO 9001 POUR
SON SYSTÈME DE
MANAGEMENT
DE LA QUALITÉ.

À L'ÉVALUATION DE
LA NORME RSE
26000, VALDELIA
A OBTENU LE SCORE
DE 3,6/5.



III COMMENT ?

Financée par une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel, la filière Valdelia propose un service à très forte valeur ajoutée garantissant la traçabilité des mobiliers en fin de vie. De professionnel à professionnels, sur l'ensemble du territoire (y compris les DROM-COM*), c'est autour d'un solide réseau de prestataires et de partenaires que Valdelia mutualise non seulement ses solutions opérationnelles de collecte et de traitement, mais organise aussi la seconde vie des mobiliers usagés.

*Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, Réunion

● DEMAIN ?

Avec le renouvellement de son agrément pour 2018-2023, Valdelia porte une nouvelle promesse et un nouvel engagement : faire des produits en fin de vie les ressources de demain. La stratégie d'innovation pour "la seconde vie" est en ordre de marche en lien avec tous les acteurs de l'écosystème ouvrant notamment la voie de l'éco-conception.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Sous le contrôle des Pouvoirs publics, un censeur d'État participe au Conseil d'administration. L'éco-organisme assure la transmission des informations de ses activités (quantités mises sur le marché, collectées, recyclées, valorisées) aux Pouvoirs publics et à l'Ademe.
- À fin 2018, Valdelia répondait et dépassait même les ambitieux objectifs fixés par les Pouvoirs publics : atteindre 75% de réemploi, de réutilisation et de recyclage.

VOUS ÊTES CONSIDÉRÉ COMME METTEUR EN MARCHÉ SI...

✓
§ VOUS FABRIQUEZ, IMPORTEZ,
ASSEMBLEZ OU INTRODUISEZ POUR LA
PREMIÈRE FOIS SUR LE MARCHÉ NATIONAL,
À TITRE PROFESSIONNEL, DES ÉLÉMENTS
D'AMEUBLEMENT :

- ➔ destinés à être cédés à titre onéreux
ou gratuit à l'utilisateur final, quelle que
soit la technique de cession,
- ➔ utilisés directement sur le territoire
national.

(Extrait de l'article R543-242)



✓
§ VOUS METTEZ SUR LE MARCHÉ
DES PLV PERSONNALISÉES.

Votre fournisseur de PLV (Publicité sur
le Lieu de Vente) pourra vous transmettre
toutes les informations nécessaires
à la déclaration.



✓
§ VOUS ACHETEZ DES MEUBLES
À L'ÉTRANGER POUR VOTRE PROPRE
UTILISATION.

Vous êtes alors considéré comme
importateur, et vous devez vous acquitter
de l'éco-contribution. Vos fournisseurs
étrangers pourront vous aider à recueillir
toutes les informations nécessaires
à la déclaration.



LES MOBILIERS ÉLIGIBLES À LA FILIÈRE

Bois, plastique, métal ou verre...
Peu importe le matériau de composition !
Tous les meubles professionnels de tous les secteurs d'activités sont concernés.

Les mobiliers éligibles à la filière sont classés par grandes catégories* et selon leurs fonctionnalités d'usage : rangements, plans de pose, assises, couchage.

* Les catégories de mobiliers et les fonctionnalités sont définies par le législateur (décret / arrêté)

Voir les catégories page suivante



LES MOBILIERS ÉLIGIBLES À LA FILIÈRE

Selon le législateur, les éléments d'ameublement sont les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, un rangement, un plan de pose ou de travail.

CATÉGORIE 1 Meubles de salon, séjour, salle à manger	CATÉGORIE 2 Meubles d'appoint	CATÉGORIE 3 Meubles de chambre à coucher
CATÉGORIE 4 Literie	CATÉGORIE 5 Meubles de bureau	CATÉGORIE 6 Meubles de cuisine
CATÉGORIE 7 Meubles de salle de bains	CATÉGORIE 8 Meubles de jardin	CATÉGORIE 9 Sièges
CATÉGORIE 10 Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivités	CATÉGORIE 11 Produits rembourrés d'assises et de couchage	

En pratique

Sont exclus du champ d'application du décret du 6 janvier 2012 :

- 1 Les équipements électriques et électroniques (EEE).**
Ces biens meubles et leurs composants relèvent de la section 10 du chapitre III du titre IV du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement.
- 2 Les éléments de mobilier urbain installés sur le domaine et dans les espaces publics.**
- 3 Les éléments de récréation et de décoration.** En pratique, très peu de produits sont exclus du périmètre Valdelia : il s'agit généralement des éléments de décor, des cloisons toutes hauteurs.

N'HÉSITEZ À CONTACTER VALDELIA SI VOUS AVEZ UN DOUTE QUANT AUX MOBILIERS ÉLIGIBLES.



3 BONNES RAISONS D'ÊTRE OU DE DEVENIR ADHÉRENT

En quelques années Valdelia a développé son expertise et la qualité d'un service sur-mesure. Inutile d'attendre pour adhérer à la filière des mobiliers professionnels. L'adhésion à un éco-organisme est le premier pas vers la régularisation de vos obligations légales. En faisant vos déclarations de mises sur le marché, vous répondez à l'exigence de la réglementation qui impose de facturer l'éco-contribution à vos clients.

1 UN SERVICE À FORTÉ VALEUR AJOUTÉE

Valdelia mutualise une solution clés en main de collecte et de traitement des DEA Pro et la finance pour des volumes équivalents à ceux mis sur le marché l'année précédente. La qualité du dispositif opérationnel et l'efficacité du service s'appuient sur des prestataires professionnels de la collecte et du traitement de déchets. Plus encore, grâce à son système d'informations LEO, Valdelia transmet aux entreprises l'ensemble des données de la traçabilité de leurs mobiliers pris en charge.



2 DES PROJETS INNOVANTS POUR LA SECONDE VIE DES MOBILIERS PROFESSIONNELS

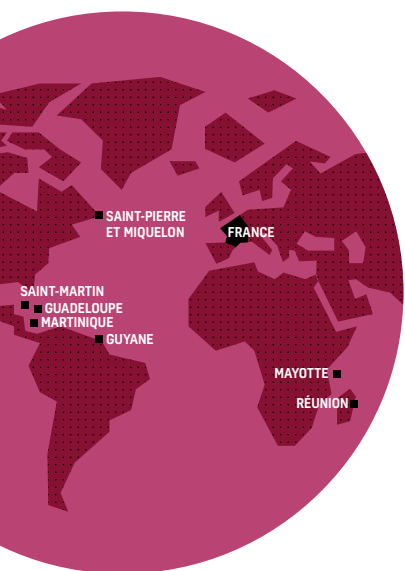
Avec la création du Pôle Innovation en fin d'année 2017, Valdelia s'est doté d'une solide équipe pour initier et porter des projets collaboratifs innovants en vue d'élargir la chaîne de valeurs des mobiliers professionnels. Toutes les parties prenantes y sont associées. L'idée : avancer ensemble pour faire du mobilier professionnel usagé les ressources de demain. Dans tous les secteurs d'activités des adhérents se sont rapprochés des entreprises de l'ESS pour initier et industrialiser des process d'utilisation de la matière en fin de vie. Par une stratégie d'innovation pour la "seconde vie", Valdelia nourrit vos politiques responsable, sociétale et environnementale et celle de vos clients détenteurs.

Vous aussi, entrez dans le monde de la matière et découvrez le monde d'opportunités qui s'ouvre à vous !



Mobiliers conçus et fabriqués par Api'Up à partir de panneaux de bois de réutilisation issus d'ameublement ménagers (fauteuil + lexii) et non ménagers (tables basses).

3 UNE RÉPONSE À VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



En adhérant à un éco-organisme agréé, comme Valdelia, le metteur en marché transfère son obligation réglementaire à Valdelia. En contre-partie, il lui verse une éco-contribution destinée à financer :

- La gestion des déchets d'éléments d'ameublement professionnels partout en France (y compris dans les DROM-COM) : c'est-à-dire les solutions opérationnelles de collecte des mobiliers en fin de vie chez ses clients détenteurs (même dix ans après), de traitement, de traçabilité et de suivi de la qualité des prestations.
- Les projets "Innovation" et les projets de recherche et développement pour la seconde vie des produits et des matières.
- Les frais de structure et de communication de l'éco-organisme.



LA LOI DÉFINIT LE PRINCIPE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) POUR LA GESTION DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT. AUTREMENT DIT, LE METTEUR EN MARCHÉ EST RESPONSABLE DE LA PRISE EN CHARGE ET DE LA GESTION DE SES MOBILIERS EN FIN DE VIE. CE PRINCIPE EST INSCRIT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (Voir tous les décrets et arrêtés)



REJOINDRE LA FILIÈRE : MODE D'EMPLOI

Plus de 1 100 metteurs en marché de tous les secteurs d'activités sont aujourd'hui adhérents de la filière et engagés pour la seconde vie des mobiliers professionnels. Ne restez pas en marge de cet écosystème dynamique et novateur !

Rejoindre la filière : c'est aussi se différencier de la concurrence, s'ouvrir à de nouvelles activités de services et contribuer à la préservation de la ressource. L'adhésion est simple et gratuite. Suivez le guide...

L'ADHÉSION EN LIGNE : SIMPLE, RAPIDE ET GRATUITE

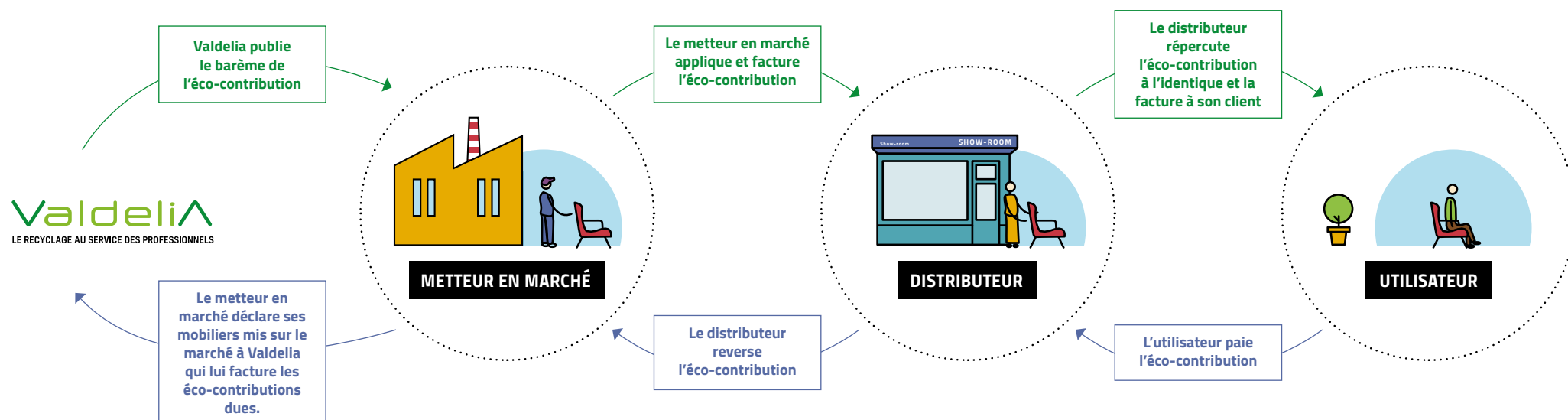


L'adhésion à Valdedia est encadrée par un contrat d'adhésion qui définit les services de Valdedia et les obligations de l'adhérent. Les contrats prennent effet au 1^{er} janvier de l'année d'adhésion. Ainsi, pour l'année 2019, par exemple, les déclarations de mises sur le marché s'effectuent de manière rétroactive à partir du 1^{er} janvier, quelle que soit la date d'adhésion dans l'année.

- En adhérant à Valdedia, le metteur en marché s'engage à fournir toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du service et ce, dans les conditions définies dans le contrat d'adhésion.
- Le metteur en marché s'engage également à payer à Valdedia les montants d'éco-contribution dus dans les délais prévus au contrat.

TOUTES LES
INFORMATIONS SUR
LA PROCÉDURE
D'ADHÉSION SONT
DISPONIBLES SUR
WWW.VALDELIA.ORG
RUBRIQUE "ADHÉRER
À VALDELIA"

COMPRENDRE L'ÉCO-CONTRIBUTION



Fiche d'identité de l'éco-contribution

L'éco-contribution est la somme reversée par les metteurs en marché à l'éco-organisme auquel ils adhèrent.

Le barème de l'éco-contribution est fixé par Valdélia. Il s'appuie sur les données chiffrées des mises en marché de l'année précédente pour établir les besoins de financement de l'année suivante (voir le barème 2019).

- Le barème s'applique sur chaque meuble en fonction de son poids, de son matériau majoritaire, et de sa fonctionnalité (rangement, plan de pose, assises, couchages). Il s'applique aussi sur les éléments de SAV.
- En sus du prix de vente du produit, l'éco-contribution doit obligatoirement être répercutée à l'identique jusqu'au client final. Elle s'applique à la date de la déclaration de la mise sur le marché même si le barème a changé à la date de la vente.
- Ce montant doit obligatoirement être isolé du prix unitaire du meuble et être parfaitement identifié sur l'étiquette de vente du produit, les supports commerciaux et sur la facture du client final. Ce montant est soumis à la TVA et ne peut faire l'objet d'aucune ristourne.
- Pour le metteur en marché, le calcul des montants des éco-contributions dues s'effectue sur la base des déclarations individuelles des mises en marché du trimestre précédent.
- Le barème applicable au 1^{er} janvier de l'année N est diffusé avant le mois de juillet de l'année N-1.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une réglementation 100 % française. L'éco-contribution ne s'applique pas sur les mobiliers destinés à l'exportation.

ÉCO-CONTRIBUTION : VALDELIA ET MOI ?

1 Je déclare mes mobiliers mis sur le marché

- La date de la facture de vente détermine la période de déclaration de la mise en marché.
- Les déclarations de mises en marché s'effectuent au trimestre échu. Exemple : les mobiliers facturés en janvier, février et mars se déclarent entre le 1^{er} et le 20 avril. Seuls les annonceurs mettant sur le marché des PLV personnalisées auront le choix de faire leur déclaration à la date d'entrée ou à la date de sortie de ces PLV de leur stock.
- Les mises en marché doivent s'exprimer en unité et en poids (kg). Valdelia définit l'unité comme un ensemble fonctionnel. Par exemple : un bureau est considéré comme une unité ; le plateau et les pieds font partie de la même unité fonctionnelle.

Voir un formulaire de déclaration type.

2 Valdelia me facture l'éco-contribution due

Le calcul des montants d'éco-contribution dus à Valdelia par chaque adhérent, s'effectue sur la base des déclarations individuelles de mises en marché d'éléments d'ameublement du trimestre précédent.



3 Je paye mon éco-contribution à réception de facture



**RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE
[VALDELIA.ORG](http://valdelia.org) ET
TÉLÉCHARGEZ LE
"GUIDE DE
DÉCLARATIONS".
IL VOUS AIDERA, PAS
À PAS, À REMPLIR
VOS FORMULAIRES DE
DÉCLARATIONS
DE MISES
EN MARCHÉ.**

ÉCO-CONCEPTION, LA FILIÈRE PROGRESSE...

Valdelia, gestionnaire de la seconde vie de tous les mobiliers professionnels, encourage et accompagne ses adhérents sur la voie de l'éco-conception ; autrement dit, celle de la mise en œuvre de pratiques vertueuses pour prolonger la vie des produits.

Dans le cadre des déclarations de mises sur le marché, Valdelia a défini comme premier critère d'éligibilité à la famille des produits dits "éco-conçus", l'utilisation de **plus de 95 % d'un seul matériau - bois issu de forêts éco-gérées PEFC ou métal - dans la fabrication d'une unité fonctionnelle**. D'autres critères sont à l'étude, comme par exemple :

- la présence de pièces ou de matières issues du recyclage,
- la disponibilité de pièces détachées pour favoriser la réparation,
- la présence de matières compatibles avec les process de recyclage,
- etc.



DÉFINITION

L'éco-conception est une démarche de production qui vise à réduire les impacts environnementaux dans la conception, le développement et l'utilisation d'un objet tout au long de son cycle de vie (extraction de matières premières, fabrication, logistique, transport, usage et obsolescence).



FORMULAIRE TYPE DE DÉCLARATION

Numéro d'adhérent	1042
Raison sociale du producteur	Nom de l'entreprise
Siret	123456789
Nom du gestionnaire du contrat	Pierre Mathieu
Téléphone	01 12 23 34 45
E-mail	pierre.mathieu@nomdelentreprise.fr

Toutes les informations de ce tableau sont requises par les Pouvoirs publics

Tableau à remplir dans le système d'information LEO.

Téléchargez le " Guide de déclaration " et laissez-vous guider pas-à-pas dans vos déclarations.

Statut du producteur (cf. liste statuts)	Statut d'équipement	Organisation	Catégorie du décret à laquelle appartient le produit (cf liste des catégories)	Fonction du décret à laquelle appartient le produit (cf liste des fonctions)	Produit	Matériau majoritaire du produit > à 50 % du poids net (cf. liste des matériaux)	Total unités totales vendues	Poids unitaire kg	Dont produit éco-conçu (déclarer non jusqu'en 2014)		Famille Valdelia (cf correspondance entre fonction et famille)
									Poids unitaire et famille en kg	Unités totales vendue	
Fabricant	PRO	VALDELIA	Cat 10	Rangement	940320	02	200	56,1	0	0	rangement
Fabricant	PRO	VALDELIA	Cat 10	Rangement	940330	01	34	45,23	0	0	rangement
Fabricant	PRO	VALDELIA	Cat 10	Rangement	940370	05	1234	83,123	0	0	rangement
Fabricant	PRO	VALDELIA	Cat 4	Couchage	940421	09	21	10,6	0	0	autres
Fabricant	PRO	VALDELIA	Cat 5	Plan de pose	940330	08	47	22,7	0	0	plan de pose

1 Statut d'équipement : il est toujours professionnel dans le cadre de la déclaration Valdelia.

2 L'une des 11 catégories du décret (voir les catégories).

3 La fonction principale du produit au sens du décret.

4 Le code de nomenclature douanière SH6.

5 Le matériau majoritaire : Valdelia entend par matériau majoritaire celui qui représente au moins 50 % dans la composition du produit, ou 95 % de son poids à l'unité.

6 La quantité vendue exprimée en unités fonctionnelles.

7 Le poids net (hors emballage) du mobilier exprimé en kilos unitaires de l'unité fonctionnelle.

8 Produit éco-conçu : des critères existent aujourd'hui pour les produits éco-conçus avec 95 % de matières métalliques ou de bois massif issus de forêts éco-gérées PEFC. D'autres critères s'y ajouteront prochainement.

9 La famille Valdelia : rangement, plan de pose, assises, autres.
Information non réglementaire mais nécessaire au fonctionnement de l'éco-organisme.

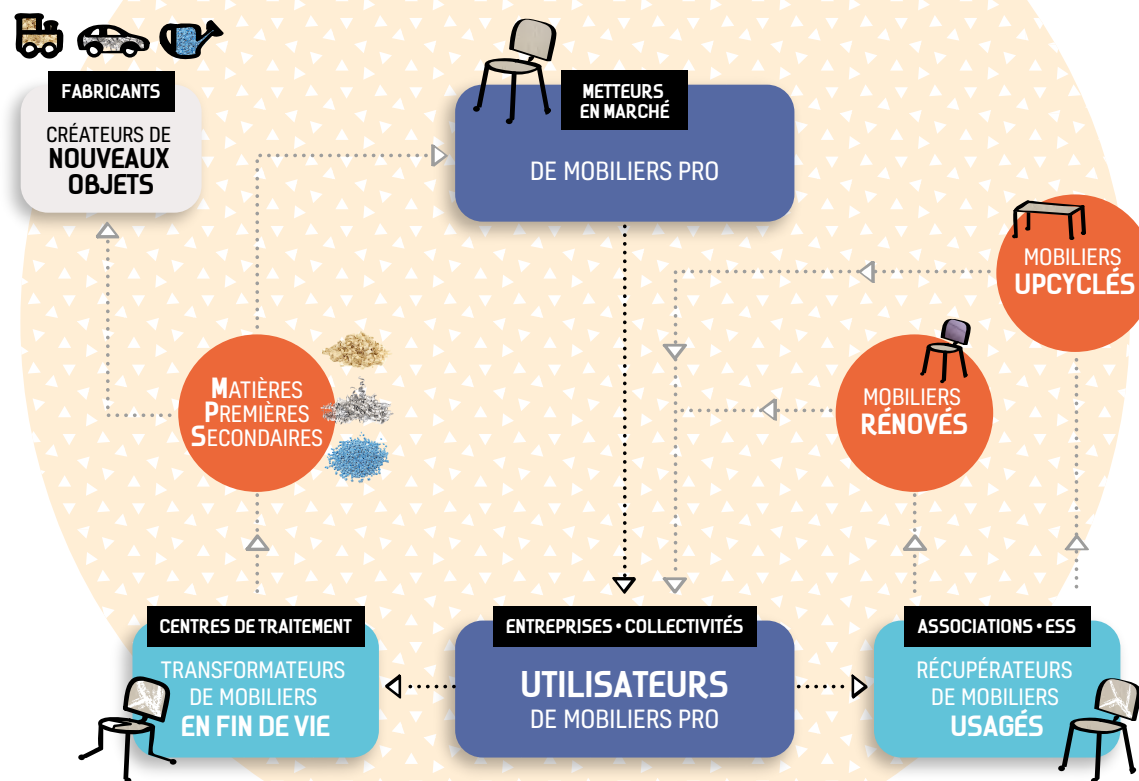
ORGANISER LA SECONDE VIE

Faire du meuble professionnel un modèle dans la création d'une boucle circulaire vertueuse... Par leur adhésion et le versement de l'éco-contribution à Valdelia, les **METTEURS EN MARCHÉ** transfèrent leur responsabilité de prise en charge et de gestion des mobiliers usagés à l'éco-organisme. Ces sommes financent l'ensemble de ses missions : de la collecte au traitement, de la traçabilité au suivi de la qualité des prestations, des investissements en recherche et développement à la communication.

Comment Valdelia s'adresse-t-il à plus de **500 000 ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS** qui souhaitent se débarrasser de leurs mobiliers, sans polluer ? En organisant la seconde vie grâce à son réseau **D'ASSOCIATIONS ET D'ACTEURS DE L'ESS**. Ces structures sauront les réparer, les rénover, les relouer ou travailler la matière brute pour transformer ces déchets d'éléments d'ameublement professionnel en de nouveaux meubles prêts à l'utilisation dans d'autres associations, entreprises ou collectivités.

Les **53 CENTRES DE TRAITEMENT** traitent la matière brute des mobiliers cassés ou en mauvais état. Cette matière première deviendra une ressource nouvelle destinée à intégrer les chaînes de fabrication de produits et objets neufs, à usage professionnel ou grand public.

SECONDES VIES DES MOBILIERS PROFESSIONNELS



LE DON EST UN CHOIX D'ENTREPRISE D'AUTANT PLUS RESPONSABLE QU'IL CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES, À L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET À L'AIDE MATÉRIELLE À L'INTERNATIONAL.



UN SERVICE PRÉPAYÉ POUR VOUS ET VOS CLIENTS

Adhérents de la filière, vous donnez à vos clients la possibilité de se débarrasser de leurs mobiliers usagés sans jeter ni polluer. Plus encore, vous pouvez rejoindre les réseaux partenaires de CMV (Centre de Massification Volontaire) et de PAV (Point d'Apport Volontaire) pour offrir à vos clients une solution de collecte personnalisée et coordonnée. Un service à forte valeur ajoutée pour fidéliser vos clients et contribuer à leurs avancées responsables.

TOUTES LES ENTREPRISES, DE TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ SONT CONCERNÉES



ENTREPRISES

Industrie
Bureaux
Distributeurs
Santé
Culture
Magasins
Hôtellerie
Restauration
Scolaire
Loisirs
Administrations

ENVIRONNEMENT

Site industriel
Site logistique
Centre-ville
Village
Quartier d'affaires

MOBILIERS

Voir tous
les mobiliers
professionnels

VOLUME

À partir de 20 m³.
Pour des volumes
inférieurs à ce
seuil, Valdelia est
fort d'un réseau
de PAV partenaires
(Points d'Apport
Volontaire).

BOIS, PLASTIQUE, VERRE, MÉTAL...
PEU IMPORTE LA MATIÈRE !
PEU IMPORTE AUSSI L'ÉTAT DU MEUBLE.
SEULE CONTRAINTE : LE MEUBLE DOIT
ÊTRE COMPLET !

3 OPTIONS DE COLLECTE

La collecte en pied d'immeuble

Pour des volumes supérieurs à 20 m³, Valdelia dédie un interlocuteur unique pour organiser une collecte sur-mesure et gratuite dans toutes les conditions d'efficacité et de sécurité. Les contenants mis à disposition par Valdelia sont adaptés aux types de sites, aux catégories de produits et aux volumes à collecter.

Rendez-vous sur valdelia.org pour renseigner le formulaire de prise en charge. Seul le détenteur peut remplir le formulaire d'enlèvement. Toutefois, ce dernier peut être rempli par un prestataire d'évacuation, un déménageur ou un revendeur de mobiliers. Reste que la demande d'enlèvement relève de l'engagement du détenteur (conditions générales d'utilisation du service Valdelia).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chargement des moyens de collecte de l'intérieur des bâtiments au contenant reste sous la responsabilité du détenteur des mobiliers à évacuer.

3 OPTIONS DE COLLECTE

La collecte en centre de massification

Pour des volumes de mobiliers inférieurs au seuil de 20 m³, Valdelia propose un service de collecte délocalisée en centre de massification volontaire (CMV). L'installation d'une benne permanente au sein de votre entreprise et des rotations régulières programmées à l'avance, au minimum une fois par mois, portent cette solution de collecte de petits flux récurrents.

Profitez de la valeur ajoutée des services Valdelia et devenez CMV ! Vous pourrez alors proposer un service supplémentaire à vos clients et à tous les détenteurs de mobiliers de votre zone de chalandise pour évacuer leurs petits volumes. En devenant CMV, vous développez vos activités de services et augmentez aussi vos chances de rencontrer de nouveaux et futurs clients en mal de solutions. Plus encore, vous accompagnez les entreprises et facilitez la mise en œuvre de leurs avancées responsables et environnementales.



DÉFINITION

Un centre de massification est une plateforme qui permet à un adhérent de massifier les petits flux de DEA issus de sa propre activité ou de celle de ses clients.

3 OPTIONS DE COLLECTE

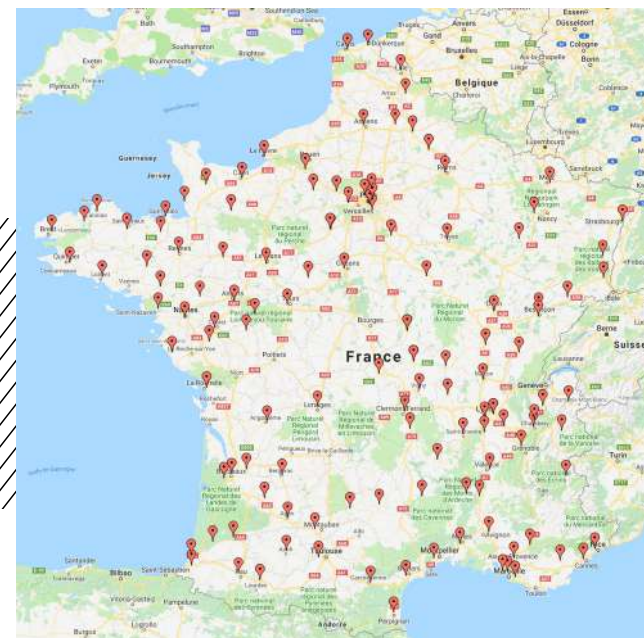
La collecte en Point d'apport volontaire (PAV)

Tout adhérent producteur ou collecteur de DEA Pro peut transporter ses petits flux (inférieurs à 20 m³) dans l'un des PAV du réseau Valdelia. Ce service de collecte de proximité est aussi ouvert à toutes les entreprises et collectivités.



DÉFINITION

Principalement installés sur les sites des entreprises partenaires de l'ESS, les PAV sont par nature ouverts à tous les professionnels qui souhaitent se débarrasser de leurs mobiliers en fin de vie sous réserve de ne pas dépasser le volume de 20 m³.



135
PAV en France



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cas où vous ne pourriez transporter vos petits flux jusqu'au PAV le plus proche, Valdelia vous recommande la solution Mikro. Un service personnalisé de manutention et de collecte spécifique aux encombrants professionnels de moins de 20 m³. En savoir plus sur mikro-service.fr

Valdelia

GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

NOUS CONTACTER

Tél. **0 800 000 620** Service & appel
gratuits

Site : www.valdelia.org

Mail : contact@valdelia.org

Zac de l'Hers
93 rue du Lac
31670 Labège

SA au capital de 154 000 euros
537 406 373 RCS Toulouse

brandminded by AUSTRALIE

Photos : © Adobe Stock [Africa Studio, Biker3, Hacohob, Aleksandr Kurganov,
Wavebreak Media, Tyler Olson, Vitec40, Alena Yakusheva] ; Alain Fouray ;
iStock [Antorti, In4mal, MediaProduction, Monkeybusinessimages, Mustafagult] ;
Eric Larrayadiou ; Photothèque Valdelia ; Elias Sfaki